

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS et COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 23 JANVIER 2012 à 20 heures**

Présent(e)s : MM. VERGUET, FROGER, ROYER, MARTIN, PERROT-MINNOT, PIONCHON, BARBE et PERONNIER - Mmes. VALLIN et BOURBON
Absente excusée : Mme. GUILLOT:

Ordre du jour :

- Avenant marché FOURNIER TP / travaux RD 35 route de Domessin,
- Affiliation au CNAS (Centre National d'Actions Sociales),
- Approbation de l'enquête publique / projet d'aliénation du chemin rural inutilisé,
- Validation convention Centre de Gestion / service médecine préventive,
- Convention SICTOM du Guiers / location du broyeur professionnel,
- Modification des statuts du SIAGA (champ de compétence et clé de répartition des participations communales),
- Convention Collège « La Forêt » / Subvention aux associations,
- Désignation ACMO (Agent chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité),
- Modification des statuts du SIVU Jeunesse de Pont,
- Impact du transfert de compétence CCVG au titre de l'année 2010,
- Approbation mise en place de deux pôles de compétences CCVG : « Petite Enfance / Enfance » et « Jeunesse »,
- Modification des statuts du SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie),
- Questions diverses.

Affiché le vendredi 3 février 2012

Délibération 01/2012 - Avenant positif FOURNIER TP – Travaux sécurisation RD 35

Monsieur le Maire rappelle le montant du marché d'origine 43 052.00€ HT et énumère les travaux supplémentaires pour un montant total de 5.826, 90 € HT :

- Démolition d'une fosse dans la cour d'un riverain et réfection : + 874,00€ht
- Extension des fourreaux téléphone et électricité : + 1 272, 00€ht
- Modification des bordures (Caniveau) : + 3 87, 00€ht
- moins value sur décompte définitif : - 194, 00€ht

Il rappelle également l'arrêt prolongé de chantier suite aux délais d'intervention d'ERDF pour la mise en service du nouveau réseau électrique. Il précise que leur intervention effective réalisée fin juin 2011 a engendré un problème de disponibilité pour l'entreprise FOURNIER TP qui a pu reprendre et achever les travaux à l'automne dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la conclusion de l'avenant d'augmentation et de prolongation de délai du marché de travaux FOURNIER TP.

Délibération 02/2012 - Affiliation au CNAS (Comité National d'Actions Sociales)

Une loi de février 2007 a instauré le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux.

Le CNAS association d'aide sociale en faveur des personnels des collectivités offre un panel d'aides et de prestations pour un coût, pour l'employeur, égal à 0.86% de la masse salariale soit environ 400 Euros sachant que l'agent d'entretien des bâtiments communaux n'est pas pris en compte puisqu'il peut prétendre à ces prestations auprès du SIVU Scolaire de Montbel récemment affilié.

Les agents pourront solliciter auprès du CNAS des prestations diverses, telles que :

- Participations forfaitaires : mariage, naissance, catastrophe naturelle, accident, décès...
- Prêt social, rachat de crédit, prêt dépannage, logement...
- Tickets CESU garde d'enfant, aide rentrée scolaire, chèques réduction pour divers loisirs, culture... des locations séjours et voyages avec tarifs préférentiels...

Le CNAS offre un excellent rapport qualité prix. Plus de 18.600 Collectivités sont affiliées.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par la loi, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Délibération 03/2012 - Approbation de l'enquête publique / projet d'aliénation chemin rural inutilisé

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 octobre 2011 portant sur l'autorisation d'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural n'ayant plus aucune fonction de desserte et séparant les parcelles sises sur Belmont-Tramonet et Avressieux, en vue d'une cession au dénommé magasin Gamm Vert ou Cérégrain pour leur projet d'extension d'activité du site artisanal et commercial.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 14 novembre 2011 au jeudi 1^{er} décembre 2011 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet tel que présenté.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la désaffectation et l'aliénation du chemin rural.

Délibération 04/2012 - Validation de la convention Centre de Gestion / service médecine préventive

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les agents de la collectivité ont accès à ce service depuis de nombreuses années notamment pour les visites médicales assurées tous les deux ans et indique que le financement de celui est réalisé par une cotisation patronale sur salaire de 0.33%.

Il donne lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Savoie et de la charte d'organisation et de fonctionnement annexée qui fixe le mode de fonctionnement de ce service et rappelle les principes de la médecine préventive. Il propose de valider la convention d'adhésion au service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au service de médecine préventive et autorise la signature de la convention.

Délibération 05/2012 - Convention SICTOM du Guiers / location du broyeur professionnel

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les décisions du SICTOM du Guiers concernant d'une part l'acquisition d'un broyeur de type professionnel qu'il mettra à disposition des communes membres, et d'autre part, de rendre payant l'accès en déchèterie pour les déchets végétaux afin de favoriser l'utilisation de ce broyeur. Il donne lecture de la convention proposée par le SICTOM du Guiers pour l'utilisation de cet équipement précisant les caractéristiques de celui et son entretien, les obligations et responsabilités des locataires et celles du SICTOM, les modalités de location et d'usage ainsi que les conditions financières.

Il indique le tarif de 15€ par heure de marche sachant que l'engin est équipé d'un compteur et précise également qu'afin de favoriser le lancement de cette opération, le broyeur sera mis gratuitement à disposition des communes la première année de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention proposée et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Délibération 06/2012 - Modification des statuts du SDES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES).

Il expose que le Comité Syndical du SDES a décidé de modifier ses statuts pour répondre, d'une part, aux exigences légales de la compétence obligatoire, et d'autre part, pour apporter une plus grande aide aux communes dans le cadre de ses compétences optionnelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts du SDES.

Délibération 07/2012 - Modification des statuts du SIAGA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents) a approuvé deux délibérations relatives à la clarification du champ de compétence du Syndicat et une nouvelle clé de répartition des participations communales.

Il précise que ces modifications permettent une meilleure lisibilité de l'action du Syndicat, la possibilité de déléguer, pour certaines compétences, une maîtrise d'ouvrage au Syndicat et de caler la clé de répartition des participations communales selon les thèmes du champ de compétence.

Il précise également que ces deux décisions nécessitent une modification des statuts du SIAGA et propose d'approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts du SIAGA.

Délibération 08/2012 - Convention Collège « La Forêt » / Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège et précise que cette structure allouait des subventions aux associations du Collège et percevait en retour une participation des communes membres. Afin de poursuivre cet engagement auprès des associations du Collège, une convention d'attribution de subvention a été établie et proposée par l'établissement. Elle précise le versement global de cette subvention directement au collège qui la reversera lui-même aux entités suivantes :

- Agent Comptable du Collège, pour les diverses sorties pédagogiques
- Association Sportive du Collège, pour les divers déplacements sportifs
- Foyer Socio Educatif

Il précise que le montant de la subvention sollicitée est sensiblement le même que celui des années précédentes. Elle est calculée sur la base de 12 Euros par élève de la commune fréquentant le Collège, soit 312 Euros pour l'année scolaire 2011/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution de la subvention au collège « La Forêt ».

Délibération 09/2012 - Désignation ACMO (Agent chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité)

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la collectivité en matière de prévention des accidents, maladies et maîtrise des risques professionnels. Il précise que parmi ces obligations figure la désignation d'un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Conseiller et assistant de l'autorité territoriale et du personnel dans ces domaines, l'agent qui pourrait être désigné a déjà réalisé une formation préalable à l'automne 2011 et pourra bénéficier d'autres formations dans le but d'acquiescer et développer ses connaissances sur ces questions.

Considérant sa candidature et son accord, Monsieur le Maire propose de nommer dans cette fonction Isabelle DESMONCEAUX, Secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la désignation d'Isabelle DESMONCEAUX comme ACMO des services municipaux.

Délibération 10/2012 - Modification des statuts du SIVU Jeunesse de Pont

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle rédaction de certains articles des statuts du SIVU Enfance / Jeunesse de Pont, portant notamment sur la clarification de son champ de compétence.

Article 3 - Le Syndicat a pour objet :

- L'étude, la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse en faveur des jeunes des communes membres du SIVU, âgés de 0 à 17 ans, entrant dans les dispositifs existants et à venir en matière d'enfance et de jeunesse, financés par les contrats conclus avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil Général de la Savoie (CG73) - La gestion de ses aménagements propres ainsi que ceux qui lui sont confiés par les communes adhérentes. Il assurera aussi la gestion des bâtiments ou des parties de bâtiments qui lui sont confiés par les communes adhérentes pour exercer ses missions - Le recrutement et la gestion du personnel ainsi que la gestion du personnel mis à disposition pour exercer ses missions. Sont exclues les activités périscolaires, les activités des CLSH pour les 3-11 ans et du local jeunes.

Article 7 : Le bureau comprend un président, deux vice-présidents et 2 membres. Le nombre de vice-présidents pourra être modifié par décision du conseil syndical, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts du SIVU Enfance / Jeunesse de Pont comme précitée.

Délibération 11/2012 - Impact du transfert de compétence CCVG au titre de l'année 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val Guiers n'a pris aucune nouvelle compétence en 2010 et qu'aucun transfert de charge n'est donc à effectuer des Communes à la Communauté de Communes.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 0% le taux représentatif au titre des transferts de compétences opérés en 2010.

Délibération 12/2012 - Approbation de la mise en place de deux pôles de compétences CCVG : « Petite Enfance / Enfance » et « Jeunesse »

Marie-Christine BOURBON informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de la commission qui étudie l'opportunité de la prise de compétence « Petite Enfance/Enfance et Jeunesse » par la Communauté de Communes Val Guiers.

Elle donne les dernières conclusions de Savoie Vivante chargée de l'élaboration d'un diagnostic (état des lieux et spécificités des structures existantes sur les communes membres, perspectives de développement et évolution vers un cadre communautaire).

Monsieur le Maire précise qu'en cas de réalisation d'un transfert de cette compétence, pour permettre son financement, l'imposition communautaire serait réévaluée et qu'en conséquence celle des communes pourrait faire l'objet d'une réduction. L'impact financier n'est pas encore chiffré pour les communes. Toutefois une dépense importante existe déjà pour la commune de Belmont-Tramonet qui participe depuis de nombreuses années aux structures SIVU Jeunesse et aux divers Centres de Loisirs.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite du travail pour la mise en place de deux pôles de compétences qui deviendraient communautaires « Petite Enfance / Enfance » et « Jeunesse ».

Délibération 13/2012 - Bail de pêche / Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des pêcheurs des vallées du Guiers et du Thiers (AAPPMA)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Président de la nouvelle Association Agréée de Pêche issue d'une fusion entre les deux associations existantes pour lesquelles un droit de pêche à la ligne avait été accordé sur le territoire de la commune.

Il donne lecture de la proposition d'un nouveau bail de pêche avec l'AAPPMA. Celui-ci donnerait à l'association le droit, à titre gracieux, de pêche à la ligne sur l'ensemble des berges des cours d'eau de la commune et serait consenti pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le bail de pêche avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des pêcheurs des vallées du Guiers et du Thiers.

Délibération 14/ 2012 - Four à pain communal / mise à disposition pour les manifestations associatives et communales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'utilisation du four à pain communal par un particulier souhaitant utiliser cet équipement dans le cadre de la location de la salle polyvalente attenante.

Il rappelle les discussions préalables à sa restauration et son installation au Chef Lieu pour un usage lors des manifestations associatives et communales.

Philippe PIONCHON explique son fonctionnement et notamment la technique de mise en route par quelques petites chauffes progressives avec les fournitures appropriées et rappelle également l'installation électrique réalisée pour cet aménagement et la nécessité d'accéder au coffret mis sous clé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . Estime que le four à pain pourrait subir des dégradations importantes en cas de mauvais usage par les particuliers,
- . Dit que la mise en place d'une surveillance accrue par une personne habilitée et déléguée par la collectivité ne peut être envisagée,
- . S'oppose à une mise à disposition aux particuliers,
- . Approuve l'usage spécifique et à titre gracieux aux manifestations associatives et communales.

QUESTIONS DIVERSES

• Instauration par le SDES d'une taxe communale sur la consommation d'électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les discussions lors de la réunion du 30 juin 2011 sur la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) instaurée librement par les communes et qui devient automatique à compter de 2012 en raison de la loi NOME 2010 qui impose le vote d'un taux dorénavant fixé par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour toutes les communes de moins de 2000 habitants. Cette taxe s'applique sur la consommation des ménages y compris celle des bâtiments publics et de l'éclairage public. La recette, déduction faite des frais de gestion du SDES, sera reversée directement aux communes pour qui la dépense concernant les renforcements et extensions de réseaux est devenue très importante du fait de récentes réformes en faveur du gestionnaire réseau ERDF.

Le SDES courant juillet 2011 a donc sollicité les communes membres pour l'application d'un coefficient entre 0 et 8. La commune de Belmont-Tramonet qui n'avait jamais instauré de taxe sur la consommation d'électricité a proposé un coefficient égal à 0.

Le SDES a établi la moyenne des propositions des communes et voté lors de la réunion syndical du 20 septembre 2011 le coefficient 4.

Pour un ménage moyen sans chauffage électrique, la dépense annuelle supplémentaire serait de 16.50 Euros et de 45.00 Euros avec chauffage.

- **Commission Travaux**

Afin de faire le point sur les travaux à réaliser et solliciter les devis correspondants pour les préparations budgétaires, une réunion de la commission est fixée au **samedi 18 février à 9 heures en Mairie**.

- **CMJ**

Pascal PERROT-MINNOT rappelle à l'assemblée le fonctionnement du Conseil Municipal Jeune dont le mandat dure 2 ans. Il signale un renouvellement prochain et une élection prévue pour octobre 2012. Il précise qu'il est fort probable que les jeunes collégiens ne soient ni motivés ni intéressés pour présenter leur candidature. Déjà, lors des élections précédentes, la fréquentation du bureau de vote était rare. Aussi, un projet de faire participer les CM2 est à l'étude. Laétitia GIRARD qui encadre les CMJ a également pris contact avec Madame BALLESTER, Principal du Collège pour une élection qui serait réalisée au sein de l'établissement.

Le Conseil Municipal Jeune pourrait disparaître comme celui-ci de Domessin tout récemment.

Il précise que les jeunes conseillers actuels motivés pour œuvrer sur des actions intéressantes ne pourront plus se présenter car leur année de 3^{ème} s'achève. Ils ont pour la plupart réalisé deux mandats et seraient partants pour continuer à travailler en équipe sur un projet concret et sérieux.

- **Schéma Départemental de coopération intercommunale**

Le projet évoqué d'un possible regroupement avec les Communautés de Communes des Vallons du Guiers et du Lac d'Aiguebelette a avorté. Le Préfet de l'Isère impose un rapprochement des Vallons du Guiers avec l'intercommunalité de La Tour du Pin et la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette n'est pas favorable à un regroupement avec la Communauté de Communes Val Guiers.

Une question se pose sur le devenir des Syndicats Interdépartementaux SIEGA et SICTOM étant donné la compétence en la matière de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour du Pin.

- **Enquête Publique Liaison Ferroviaire Lyon-Turin**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'origine qui consistait en la réalisation d'une ligne fret passant par La Chartreuse (prioritaire) et d'une ligne voyageur passant par Chambéry. Aujourd'hui le projet porté à l'enquête publique consiste dans sa première phase à un mixage d'une ligne fret-voyageur jusqu'à Chambéry et en deuxième phase à une ligne fret passant par La Chartreuse.

Il précise à l'assemblée la création prochaine d'une commission pour le foncier. Cédric PERONNIER et Pascal MARTIN proposent leur candidature pour représenter la commune au sein de cette commission.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet et d'émettre des observations au registre d'enquête publique sur les impacts notamment en ce qui concerne le foncier et les nuisances sonores.

- **Commission communication**

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration chez l'imprimeur.

Les divers articles ont été transmis au cours de la première semaine de janvier.

La maquette devrait être proposée dans les jours à venir.

- **Révision du contrat d'assurances multirisques**

Le contrat de la commune a été renégocié avec une couverture identique sur une valeur revalorisée des équipements. Une économie sur la cotisation annuelle de 1.500 Euros.

- **Extension de l'entreprise de transport JEANTIN & CASSET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un dépôt de permis d'aménager de l'entreprise pour la réalisation d'une aide de stockage sur le terrain acheté situé en face des locaux de la Communauté de Communes Val Guiers.

- **Le Rucher des Allobroges**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Rucher des Allobroges qui est à la recherche de terrain.

La commune n'a pas d'emplacement à proposer.

- **Dégât des eaux – ruisseau de Tramonet**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements écrits d'une propriétaire de Tramonet pour la participation financière allouée par la commune pour aider à la réalisation des travaux de réfection des cours endommagés lors du débordement du ruisseau de Tramonet.

- **Transport minibus des personnes âgées**

Quelques personnes se sont portées volontaires. Elles se sont regroupées dernièrement pour effectuer une planification provisoire de la conduite du minibus pour emmener les personnes âgées, sans moyen de locomotion, aux courses du jeudi après-midi. Il serait souhaitable que d'autres puissent apporter leur aide.